

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1987)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASIE ET PACIFIQUE

L'engagement du CICR en Asie est resté considérable en 1987 dans les différents domaines d'intervention de l'institution. Deux des plus importantes actions médicales du CICR se sont déroulées, d'une part, au Pakistan, en faveur des blessés de guerre afghans qui ont pu atteindre la frontière et, d'autre part, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, où étaient toujours bloqués quelque 270 000 civils khmers et vietnamiens. Le CICR a également poursuivi ses efforts en vue de protéger les populations civiles victimes des conflits. Enfin, il a visité des prisonniers dans le cadre du conflit afghan, ainsi qu'en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam.

Dans le but de resserrer les liens entre le CICR et les Sociétés nationales, un membre du Comité, M. R. Jäckli, a visité six pays d'Asie et du Pacifique du 31 janvier au 14 mars, soit le Bangladesh, la Malaisie, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande. Dans chacun d'entre eux, il s'est longuement entretenu avec les responsables de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, notamment sur des questions de diffusion du droit international humanitaire et de coopération avec ces Sociétés.

Afin de mener à bien ses activités, le CICR a maintenu un dispositif moyen de 150 délégués (y compris le personnel médical et administratif), assistés par plus de 880 employés recrutés sur place, répartis entre cinq délégations (Afghanistan, Kampuchéa, Pakistan, Philippines, Thaïlande) et quatre délégations régionales (Hong Kong, Inde, Indonésie, Viet Nam):

- **la délégation régionale de Hong Kong** a été ouverte officiellement le 6 octobre 1987, afin d'intensifier les contacts du CICR en Chine, dans les Corées, au Japon et à Macao;
- **la délégation régionale de New Delhi** a couvert le Bangladesh, le Bouthan, la Birmanie, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Sri Lanka;
- **la délégation régionale de Djakarta** a été ouverte pour l'Australie, le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie/Nouvelle-Guinée, Singapour et les Etats du Pacifique;
- **la délégation régionale de Hanoï** s'est occupée du Laos et du Viet Nam.

Les actions conduites en faveur des victimes des conflits de l'Afghanistan et du Kampuchéa, ainsi que celles développées aux Philippines et à Timor-Est, ont fait l'objet d'appels de fonds spéciaux, tandis que les activités de caractère régional des délégations basées à New Delhi, Djakarta, Hanoï et Hong Kong ont été financées par le budget ordinaire du CICR.

CONFLIT DE L'AFGHANISTAN

Comme les années précédentes, le CICR a continué d'œuvrer pour pouvoir accomplir ses activités de protection et d'assistance en faveur de toutes les victimes du conflit afghan, civiles et militaires, conformément au mandat qui lui est confié par les Conventions de Genève et par les Statuts du Mouvement.

En 1987, le CICR a été présent dès le mois de février à Kaboul, où il comptait une délégation de huit personnes à la fin de l'année. Par ailleurs, le personnel expatrié affecté à l'action du CICR au Pakistan comprenait, à fin décembre, 29 personnes, 18 relevant de la délégation de Peshawar et 11 de la sous-délégation de Quetta (Balouchistan). En moyenne, 510 employés recrutés localement ont travaillé de façon permanente aux côtés du personnel du CICR.

Les activités du CICR dans le cadre du conflit afghan ont fait l'objet d'un appel de fonds en début d'année portant sur un montant de 14 041 500 francs suisses, compte tenu d'un solde positif de 3 627 000 francs suisses à fin 1986.

EN AFGHANISTAN:

Reprise des activités du CICR

Au cours d'une mission à Kaboul du délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique à fin janvier, un accord est intervenu avec le gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, autorisant le CICR à déployer une action de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit. Le président du Conseil des ministres, M. Keshtmand, a confirmé l'autorisation de visiter les prisonniers capturés les armes à la main ou arrêtés en raison des événements, selon les modalités habituelles de l'institution. En outre, un accord a été signé entre le CICR et le Croissant-Rouge afghan, portant sur des programmes d'orthopédie et de diffusion. D'autres projets médicaux ont également été discutés.

Activités en faveur des personnes détenues

Comme convenu lors de la mission de janvier, une équipe composée de cinq délégués du CICR, dont un médecin, a commencé la visite de la prison de Pul-I-Charki, à Kaboul, début mars. Après une tournée générale des installations de la prison, la visite a toutefois dû être



suspendue en raison d'un désaccord entre le CICR et les autorités à propos des modalités pratiques de son déroulement.

A la suite de cette interruption, les négociations ont immédiatement repris pour pouvoir continuer la visite de Pul-I-Charki selon les procédures convenues. En particulier, un message du président du CICR a été adressé, le 10 avril, au président du Conseil des ministres, rappelant les modalités de visites définies dans le mémorandum remis par le CICR le 29 janvier (notamment la nécessité d'avoir accès à tous les détenus, de les enregistrer ou de contrôler leur identité sur la base d'une liste remise par les autorités pénitentiaires, de les rencontrer en entretien sans témoin et de répéter ces visites à un rythme régulier, à convenir avec les autorités). Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique est retourné à Kaboul au début décembre discuter de cette question et a reçu l'accord de principe des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Sécurité d'Etat pour que le CICR reprenne ses visites aux personnes détenues en Afghanistan selon ses modalités habituelles.

Activités médicales

Les propositions de coopération en matière de rééducation des amputés des membres inférieurs et dans le domaine de la chirurgie de guerre, telles que présentées dans un mémorandum qui avait été remis au Croissant-Rouge afghan en mai 1986, ont été discutées lors de la mission à Kaboul du délégué général en janvier; elles ont été agréées sur le plan de l'orthopédie. Durant l'année 1987, le CICR a pu mettre en route plusieurs autres projets médicaux à Kaboul, en étroite collaboration avec la Société nationale.

Par ailleurs, le ministre de la Santé afghan, M. Shir Bahadur, a été reçu au siège du CICR le 13 mai par le directeur des Opérations et le médecin chef de l'Institution.

Programme orthopédique

Une évaluation, réalisée en 1986 par un spécialiste du CICR en orthopédie, avait révélé d'importants besoins

dans ce domaine et des propositions de coopération en matière de rééducation des amputés des membres inférieurs avaient été faites au Croissant-Rouge afghan.

Le 29 janvier, un accord a été conclu entre le CICR et la Société nationale, portant sur l'ouverture, à Kaboul, d'un centre orthopédique en faveur des amputés de guerre. Deux orthopédistes du CICR se sont dès lors occupés de l'équipement et de l'aménagement d'une ancienne fabrique (propriété du Croissant-Rouge) en atelier de fabrication de prothèses et de chaises roulantes. Ce travail était en voie d'achèvement à la fin de l'année et neuf collaborateurs locaux avaient été recrutés pour être formés par le CICR comme orthopédistes et physiothérapeutes (fabrication de prothèses, équipement et rééducation des amputés). La production de béquilles et de prothèses devait également démarrer au début de 1988.

Projets chirurgicaux et médicaux

Conformément à ce qui avait été décidé lors des discussions tenues en janvier, un médecin et une infirmière du CICR se sont rendus en Afghanistan au mois de mars pour évaluer les besoins dans le domaine chirurgical. Ils ont ainsi pu visiter plusieurs hôpitaux et dispensaires à Kaboul, mais n'ont pas été autorisés à sortir de la capitale, pour des raisons de sécurité. A Kaboul même, les besoins étaient importants et, début juin, le CICR a soumis au Croissant-Rouge afghan une série de propositions d'action qui comprenaient:

- l'installation, dans la capitale, d'un petit hôpital chirurgical d'urgence (50 à 60 lits) sous la responsabilité du CICR;
- le soutien du CICR aux dispensaires du Croissant-Rouge afghan;
- une aide à la Société nationale pour la formation de son personnel médical;
- une assistance ponctuelle à certains établissements gouvernementaux, en cas de besoins urgents dûment constatés par le CICR.

Ces propositions ont reçu un accueil positif de la part de la Société nationale et des autorités; elles ont été discutées en détail en août lors de la visite à Genève de la présidente et secrétaire générale du Croissant-Rouge afghan. A cette occasion, un deuxième protocole d'accord a été signé. Aux termes de cet accord, le CICR s'est engagé à fournir, selon ses critères, des médicaments, du matériel de première nécessité et une aide logistique à l'ensemble des dispensaires de la Société nationale dans la capitale et dans les provinces affectées par le conflit, ainsi que de contribuer à la formation de personnel soignant. Courant octobre, deux infirmières du CICR sont arrivées à Kaboul pour mener à bien ce projet.

Enfin, le projet de création d'un hôpital chirurgical, toujours à Kaboul, a été accepté par les autorités afghanes et confirmé en décembre, notamment en ce qui concerne les conditions de son fonctionnement. Cet hôpital sera sous la seule responsabilité du CICR, ouvert à tout blessé sans discrimination, et placé sous la protection de l'emblème.

AU PAKISTAN:

Activités en faveur des personnes détenues par les mouvements d'opposition afghans

Dès le début du conflit, le CICR a fait tout ce qui était en son pouvoir pour assurer la protection des prisonniers détenus par les mouvements d'opposition afghans. Il a, en particulier, instauré et maintenu des contacts avec les dirigeants de l'opposition, les commandants et les combattants, afin de leur rappeler leurs responsabilités à l'égard des prisonniers, soviétiques et afghans, et d'obtenir l'accès, selon les modalités de l'institution, à toutes les personnes qu'ils détiennent.

En 1987, deux visites seulement ont pu être réalisées (en avril et en décembre) à un groupe d'une centaine de prisonniers afghans aux mains du Hezbi II, dont certains avaient déjà été vus par le CICR en 1986. Au cours de ces visites, effectuées dans la région frontalière, de nouveaux prisonniers ont été enregistrés, tandis qu'un certain nombre ont été libérés. Quinze messages familiaux ont été rédigés par les prisonniers pour être transmis à leurs familles en Afghanistan par l'intermédiaire du Croissant-Rouge afghan, lequel a obtenu sept réponses qui ont pu être remises par les délégués aux prisonniers.

Activités en faveur des réfugiés

A la demande du HCR, la délégation du CICR à Peshawar a continué de délivrer des titres de voyage à des réfugiés de diverses nationalités en partance pour un pays d'accueil: 872 documents ont été émis en 1987 à l'intention de 1 158 réfugiés.

De plus, 157 messages familiaux ont été échangés entre des personnes au Pakistan et leurs familles à l'étranger.

Assistance médicale

Les activités médicales du CICR au Pakistan sont demeurées très importantes, compte tenu du nombre de blessés de guerre afghans qui ont pu atteindre ses hôpitaux. Pour les mener à bien, le CICR a pu compter sur 60 spécialistes (chirurgiens, infirmières, anesthésistes, etc.) mis à disposition par les Croix-Rouges de 11 pays (Austra-

lie, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Suède), ainsi que sur du personnel médical ou paramédical recruté sur place.

Au total, le coût de l'action médicale du CICR s'est élevé à quelque huit millions de francs suisses, y compris le coût des services fournis par les Sociétés nationales (1,8 million de francs suisses).

Hôpitaux chirurgicaux

• *A Peshawar*

L'hôpital chirurgical du CICR à Peshawar, en service sans interruption depuis son ouverture en 1981, a connu un taux d'occupation élevé (moyenne de 80%), avec des pointes en février, mars, juillet, septembre et octobre. Equipé de deux salles d'opérations, d'une unité de radiologie, d'un laboratoire et d'une polyclinique, cet hôpital, d'une capacité de 100 lits (qui peut être étendue à 150 lits en cas de nécessité), a fonctionné avec la même structure que les années précédentes: deux équipes chirurgicales (comprenant chacune un chirurgien, un anesthésiste et une infirmière spécialisée), trois infirmières, un physiothérapeute et un administrateur médical, ainsi que 120 employés recrutés localement. Au total, 1 632 patients, tous blessés de guerre, y ont été admis en 1987 et 4 070 opérations y ont été pratiquées. Le département des soins ambulatoires de l'hôpital a donné 7 737 consultations. Par ailleurs, l'effort de formation du personnel local a été poursuivi.

• *A Quetta*

Ouvert en 1983 pour soigner les blessés de guerre en provenance du sud de l'Afghanistan (région de Kandahar plus particulièrement), cet hôpital, d'une capacité de 55 lits (qui peut être étendue à 100 lits en cas de nécessité), a reçu 1 306 blessés de guerre en 1987. Son taux d'occupation (moyenne de 120%) a été particulièrement élevé dès le mois de février, atteignant des pointes de 160% et même 170%, ce qui a placé le personnel soignant dans une situation de pression extrême. En février et en août, des tentes ont dû être montées à proximité du bâtiment, afin d'en augmenter la capacité. Dès le mois de juillet, l'équipe chirurgicale fournie par la Croix-Rouge italienne (deux chirurgiens, un anesthésiste, une infirmière spécialisée) a été renforcée par un deuxième anesthésiste et une deuxième infirmière spécialisée.

A partir du mois de mars, un nouveau bâtiment — abritant une deuxième salle d'opérations ainsi qu'un service de soins intensifs et une unité de stérilisation — a été construit et inauguré le 26 août. Ainsi, à la fin de l'année, la capacité de l'hôpital chirurgical de Quetta était la même que celle de l'hôpital de Peshawar.

A Quetta également l'effort de formation du personnel local a été poursuivi.

Au total, les deux équipes ont pratiqué 3 169 opérations chirurgicales et donné des consultations à 9 931 patients ambulatoires.

Centre de transfusion sanguine

Pour la troisième année consécutive, les centres de collecte du sang et de transfusion de Peshawar et de Quetta ont permis aux hôpitaux chirurgicaux du CICR de couvrir leurs besoins, même lors d'afflux de blessés de guerre. Ces résultats ont été acquis grâce à une campagne de sensibilisation en faveur du don du sang, essentiellement axée sur les familles des patients, les mouvements afghans d'opposition, le personnel médical local, ainsi que sur les réfugiés.

A Peshawar, un nouveau centre de collecte de sang a été inauguré à fin juin.

En 1987, 2 111 unités de sang ont été recueillies et utilisées pour des transfusions, sous le contrôle d'un spécialiste mis à disposition par une Société nationale.

Assistance en faveur des paraplégiques

Le centre de rééducation pour paraplégiques, installé depuis le 6 février 1984 à Peshawar dans un bâtiment d'une capacité de 100 lits, a poursuivi son travail en faveur des paraplégiques afghans et pakistanais, selon un accord signé par le CICR et la section de la "North-West Frontier Province" (NWFP) du Croissant-Rouge pakistanais. Cette section a assuré en 1987 la gestion administrative du centre, le CICR continuant de le financer. Un physiothérapeute du CICR est également resté sur place à titre de conseiller. En 1987, 204 patients ont été admis dans le centre, où ils sont restés jusqu'à ce qu'ils aient acquis un minimum d'autonomie. Le CICR a fourni à chaque patient rééduqué une paire de béquilles, une chaise roulante, et les appareils spécifiques en fonction de son état (le tout, fabriqué à l'atelier du CICR). Les fauteuils roulants produits au centre (228 en 1987) sont également utilisés par les patients qui sont traités dans les hôpitaux et au centre orthopédique. A deux reprises, 30 fauteuils roulants ont été envoyés au centre orthopédique que le CICR gère à Kaboul: certains serviront de modèles pour la production locale.

Assistance en faveur des amputés

L'atelier orthopédique de Peshawar, inauguré en novembre 1981, a continué d'équiper de prothèses des patients afghans amputés. En 1987, les artisans afghans, recrutés et formés sur place, ont fabriqué ou réparé des prothèses ou des orthèses pour 400 patients, sous la supervision du CICR. Le centre a produit 1 583 appareils ortho-

pédiques (677 prothèses; 185 orthèses, 721 pieds en caoutchouc), dont une part importante pour des patients revenus au centre poursuivre leur traitement ou remplacer un prothèse usée. Le centre orthopédique, d'une capacité de 30 à 35 personnes, abrite les patients pendant la fabrication, l'ajustement des prothèses et la rééducation. En outre, le CICR aide les amputés à gagner un certain degré d'indépendance pour qu'ils puissent se réintégrer plus facilement dans la société.

Postes de premiers secours et évacuation de blessés de guerre

Huit équipes mobiles de premiers secours, installées en des endroits-clefs le long de la frontière pakistanaise, dans la "North-West Frontier Province" (à Alizai, Khar/Bajaur, Miramshah, Parachinar, Thal et Wana) et dans le Balouchistan (à Badini et Chaman), ont continué à donner les premiers soins aux blessés arrivant du front. Ces postes, gérés en coopération avec le Croissant-Rouge pakistanaise, et constitués chacun d'un médecin (ou infirmier expérimenté), d'un chauffeur et d'un gardien, ont également assuré le transport des blessés devant être hospitalisés à Peshawar ou à Quetta: en 1987, 60% des patients traités dans les hôpitaux du CICR avaient été transférés d'un poste de premiers secours.

Les délégués du CICR basés à Quetta et à Peshawar ont régulièrement visité ces postes, aux fins de s'assurer du bon fonctionnement des équipes ambulancières et d'évaluer leurs besoins. En février, les postes de Miramshah, Alizai et Parachinar ont déployé une activité supérieure à la normale. Le poste de Khar Bajaur, fermé en novembre 86 (un employé local était cependant demeuré sur place avec un véhicule, prêt à évacuer vers Peshawar tout patient qui se présenterait), a été réactivé en mai. En juin, une mission d'évaluation du CICR à Chitral a révélé qu'il n'y avait pas de besoin dans cette zone. Les postes de Parachinar et d'Alizai ont été fermés le 26 juillet pour des raisons de sécurité. En revanche un nouveau poste a été ouvert à Thal, le 17 août, en remplacement de celui d'Alizai, tandis que le poste de Parachinar était réactivé à la même date. Enfin, à la suite d'une évaluation, une deuxième ambulance a été stationnée à Baghrar, à proximité du poste de Wana, en novembre.

En 1987, 2 107 blessés ont été accueillis et soignés dans ces postes; 1 746 ont été évacués vers les hôpitaux de Peshawar et de Quetta; 351 ont été traités sur place.

Cours de premiers secours et remise de matériel

Le CICR a continué d'organiser des cours de premiers secours à l'intention des Afghans qui repartent vers leur pays, pour que ceux-ci, une fois de retour en Afghanistan, soient capables de porter assistance aux blessés et de préparer leur évacuation en direction de la frontière. En 1987,

18 cours pour une quinzaine de participants en moyenne (d'une durée de quatre semaines chacun, dont une de pratique) ont été donnés à des élèves ayant réussi l'examen d'entrée. Au total, 298 secouristes ont été formés en 1987. A l'issue de chaque cours, une trousse de premiers secours a été remise aux participants.

Parallèlement, une autre série de cours de deux jours, intitulés "Cours Croix-Rouge et Croissant-Rouge", a permis d'enseigner à des Afghans les rudiments en matière de premiers secours. Mis sur pied en 1984, ces cours se sont poursuivis et ont connu un grand succès à Peshawar et à Quetta, mais aussi dans cinq postes de premiers secours, et dans la ville de Chitral. En 1987, 155 cours de deux jours ont été organisés à l'intention de 2 557 participants, qui ont également reçu une trousse de premiers secours.

Diffusion et information

En 1987, le CICR a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître aux Afghans les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les règles essentielles du droit international humanitaire. Les cours de premiers secours (voir ci-dessus) ont constitué un cadre favorable pour la transmission de ces connaissances et, en particulier, l'enseignement du respect dû aux prisonniers, aux blessés et aux populations civiles; les cours d'un mois ont comporté six jours consacrés à la diffusion, et deux heures pour les "cours Croix-Rouge et Croissant-Rouge". Cet enseignement s'est appuyé sur un matériel didactique en farsi, qui a été, soit utilisé pendant les leçons (films, affiches), soit distribué aux participants (bandes dessinées, brochures).

En outre, des conférences ont été données devant divers publics, tels les patients handicapés et leurs familles, le personnel engagé par l'institution, ainsi que les journalistes.

Enfin, les contacts se sont poursuivis avec le Croissant-Rouge pakistanaise dans le but d'organiser des programmes de diffusion du droit international humanitaire au sein de la Société nationale et auprès des forces armées pakistanaise.

SRI LANKA

Profondément préoccupé par la situation au Sri Lanka, en particulier par l'intensification des opérations militaires dans la péninsule de Jaffna et à l'est du pays, le CICR a rappelé à maintes reprises l'offre de services qu'il avait faite en mai 1986. Les activités que le CICR souhaitait entreprendre afin de protéger et d'assister toutes les victimes du conflit (population civile affectée par la violence

et personnes arrêtées en raison des événements) ont été présentées en juin, notamment au ministre sri-lankais de la Sécurité nationale, également vice-ministre de la Défense, et au ministre de la Santé, un mois auparavant.

A la suite de l'accord de paix intervenu le 29 juillet, le CICR et la Ligue ont effectué une démarche commune auprès des autorités sri-lankaises, demandant de pouvoir évaluer les besoins sur place et mettre sur pied une action coordonnée des deux institutions. A la mi-octobre, compte tenu d'une nouvelle dégradation de la situation au nord et à l'est du pays, le CICR a proposé qu'une équipe, composée d'un médecin, d'un nutritionniste, d'un spécialiste en logistique et d'un délégué, soit autorisée à se rendre plus particulièrement dans ces régions, afin de définir des programmes d'assistance en faveur des populations affectées.

Le gouvernement du Sri Lanka étant entré en matière sur l'offre faite par le CICR et la Ligue, notamment lors d'un entretien avec le ministre des Affaires étrangères, une mission conjointe, composée du directeur des Opérations du CICR, M. A. Pasquier, et du secrétaire général adjoint de la Ligue, M. H. Bucher, est partie pour Colombo le 25 octobre. Elle y a été reçue par les autorités sri-lankaises, auxquelles des propositions concrètes ont été faites dans les domaines de l'assistance médicale et matérielle, ainsi que de l'orthopédie. Le gouvernement sri-lankais a répondu à la fin novembre qu'il était prêt à accueillir une nouvelle mission Croix-Rouge pour discuter en détail de ces propositions. Cette réponse contenait toutefois des restrictions, notamment quant aux possibilités d'accès à certaines régions, de sorte que le CICR a poursuivi ses démarches auprès du gouvernement sri-lankais et des autorités indiennes pour être en mesure de développer un programme en faveur de toutes les victimes de la situation au Sri Lanka. Ces négociations se poursuivaient à la fin de l'année.

BIRMANIE

Le délégué régional basé à New Delhi s'est rendu régulièrement en Birmanie, afin de suivre l'évolution des projets de coopération dans le domaine de l'orthopédie (avec la Croix-Rouge et les ministères de la Santé et de la Défense) et d'approfondir les relations du CICR avec les autorités birmanes et la Société nationale. Au cours de ces missions, les questions de la diffusion du droit international humanitaire et de l'adhésion de la Birmanie aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels ont été discutées.

Assistance en faveur des amputés

Le CICR a poursuivi son programme en faveur des

amputés civils, mis en route en 1985 à l'hôpital pour handicapés de Rangoon, et qui se déroule en collaboration avec le ministère de la Santé et la Croix-Rouge birmane. De plus, en février 1987, un accord a été signé entre le CICR et le ministère birman de la Défense, pour le développement d'un programme de soutien au centre orthopédique de l'hôpital militaire de la capitale. Dans les deux endroits, la participation du CICR a consisté, d'une part, à diversifier les techniques de fabrication en vue d'augmenter la production de composants orthopédiques (pieds et genoux) avec des matériaux disponibles localement et, d'autre part, à donner à des infirmiers birmanes une formation de base en orthopédie et en physiothérapie. En 1987, cinq techniciens du CICR ont travaillé à Rangoon (trois à l'hôpital pour handicapés, deux à l'hôpital militaire) où ils ont formé 170 techniciens spécialisés venus de la capitale ou des provinces.

L'ensemble de l'action a été financé par le fond spécial du CICR en faveur des handicapés, pour un montant de 1 175 000 francs suisses.

CONFLIT DU KAMPUCHÉA

En 1987, le CICR a poursuivi son action en faveur des victimes du conflit du Kampuchéa, principalement par le biais de ses délégations en Thaïlande et à Phnom Penh.

La situation est restée tendue sur la frontière khméro-thaïlandaise où vivaient quelque 270 000 civils, répartis dans plusieurs camps, dans un climat d'insécurité lié, tant au conflit qu'à des violences internes. Dans l'attente d'une solution qui permettrait un retour au pays et à une vie normale de cette population de plus en plus désespérée, le CICR a poursuivi ses activités centrées plus spécifiquement sur la protection des personnes civiles déplacées et des personnes détenues, ainsi que sur la chirurgie de guerre et la médecine d'urgence.

Au Kampuchéa même, le CICR a pu continuer ses activités de soutien médical, matériel et logistique et a installé une nouvelle équipe chirurgicale à l'hôpital de Kampot. Malgré ses demandes réitérées, il n'a toutefois pas eu accès aux personnes détenues en raison du conflit, ni aux zones affectées dans l'ouest du pays.

Financement de l'action

En janvier 1987, le CICR a lancé auprès des donateurs un appel de fonds portant sur 10 774 500 francs suisses pour financer ses activités dans le cadre du conflit du Kampuchéa. Dans ce contexte, il a régulièrement assisté aux réunions des pays donateurs qui se sont tenues à New York, sous les auspices des Nations Unies.

Dispositif

Pour mener à bien ses activités, le CICR a maintenu une importante délégation en Thaïlande, à Bangkok et sur la frontière khméro-thaïlandaise: en décembre, ce dispositif comportait 18 délégués (non compris le personnel médical mis à disposition par les Sociétés nationales) et 204 employés recrutés localement. A Phnom Penh, la délégation est restée composée de cinq personnes.

AU KAMPUCHÉA:

Démarches en faveur des personnes affectées par la situation

Depuis 1981, le CICR tente, en vain, d'obtenir l'autorisation de visiter certaines catégories de personnes privées de liberté au Kampuchéa (personnes capturées les armes à la main, civils arrêtés en relation avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas de protection diplomatique). Le CICR a fait de multiples démarches écrites et orales à l'intention du Premier ministre et ministre des Affaires étrangères (notamment un aide-mémoire explicitant son offre de services en août 1985). En juillet 1987, le président Sommaruga a réitéré cette offre dans une lettre. Aucune réponse des autorités n'était cependant parvenue à la fin de l'année sous rapport.

A l'occasion de ses contacts avec des interlocuteurs de la République populaire du Kampuchéa, le CICR a également fait état de sa préoccupation au sujet des conséquences humanitaires — nombreux cas de malaria, blessures par mines — causées par les déplacements de civils kampuchéens recrutés pour des travaux de nature militaire dans des zones proches de la frontière thaïlandaise.

A la demande des familles, le CICR a également relancé les autorités du Kampuchéa sur la question spécifique de trois militaires thaïlandais détenus à Phnom Penh, rappelant la démarche faite en 1985 de pouvoir enregistrer, visiter, venir en aide et éventuellement rapatrier ces prisonniers. Des messages familiaux leur ont été transmis via la Société nationale, et les prisonniers ont rédigé des réponses qui ont été envoyées par le CICR à Bangkok. Toutefois les trois prisonniers n'ont pas pu être visités par le CICR.

Enfin, le CICR a réitéré, notamment par une lettre de son président, M. Sommaruga, au Premier ministre, sa disponibilité pour développer des activités médicales en République populaire du Kampuchéa, en particulier dans les provinces les plus affectées par les problèmes de sécurité.

Toutes ces questions ont été abordées par le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique, lors des entretiens qu'il a eus, à Phnom Penh et à Genève, avec des interlocuteurs du gouvernement de la République popu-

laire du Kampuchéa et de la Société de Croix-Rouge.

Réunions de familles

Des dix-huit demandes de réunions de familles du premier degré (devant permettre à des enfants de retrouver leurs parents à l'étranger ou à des parents âgés de rejoindre leurs enfants) soumises au gouvernement de la République populaire du Kampuchéa en 1986, trois seulement ont reçu une réponse positive des autorités en 1987. La délégation du CICR a ainsi organisé le départ d'une jeune fille pour la France, le 16 juillet. Deux autres personnes ont été autorisées à rejoindre leur famille en France à la fin de l'année.

Activités en faveur des blessés de guerre et des malades

Nouvelle équipe chirurgicale du CICR à Kampot

A partir de la fin mai, le CICR a installé à l'hôpital de Kampot, une équipe chirurgicale, composée d'un chirurgien, d'un anesthésiste et d'une infirmière, et mise à disposition par la Croix-Rouge polonaise, qui a soigné, entre autres, des victimes de la situation conflictuelle. L'équipe s'est également souciée de la formation du personnel khmer. De juillet à décembre, les services de chirurgie de l'hôpital de Kampot ont enregistré 485 admissions et réalisé 370 opérations.

Assistance aux hôpitaux

Comme les années précédentes, des secours médicaux d'urgence (médicaments, matériel médical et chirurgical) ont été remis par l'infirmière du CICR, en fonction des besoins constatés, aux trois principaux hôpitaux de Phnom Penh (hôpital chirurgical du "17 avril", hôpital pédiatrique du "7 janvier", hôpital général de la Révolution), ainsi qu'à quatre hôpitaux des provinces de Kandal, Kompong Speu, Kompong Cham et Kampot. Cette action très sélective a coûté la somme de 308.516 francs suisses. En outre, le CICR a continué de soutenir, par des dons de matériel médical, la banque du sang de la Société de Croix-Rouge à Phnom Penh, seule banque dans tout le pays.

Soutien aux équipes chirurgicales des Sociétés nationales

Le CICR a continué d'apporter son appui, sur les plans logistique et administratif, aux équipes chirurgicales des

Croix-Rouges suisse, suédoise et australienne, basées respectivement à Takeo, Kompong Chhnang et Kompong Speu, ainsi qu'à l'équipe médicale de la Croix-Rouge française chargée d'un programme anti-tuberculeux à partir de la capitale. La pharmacie du CICR a approvisionné les trois équipes en médicaments et en matériel médical sur la base de listes fournies par ces Sociétés.

Assistance aux orphelinats

Le CICR a poursuivi son programme d'assistance en faveur des orphelinats spécialement démunis qui avaient fait l'objet d'évaluations depuis 1984. Une aide, consistant en biens essentiels pour améliorer l'hygiène, l'habitat, l'habillement, la nourriture et l'enseignement, a été remise directement par les délégués aux orphelinats des provinces de Kompong Cham, Kompong Chhnang, Kompong Speu, Prey Veng, Svay Rieng et Takeo. Au total, les secours distribués ont représenté une valeur d'environ 40 000 francs suisses.

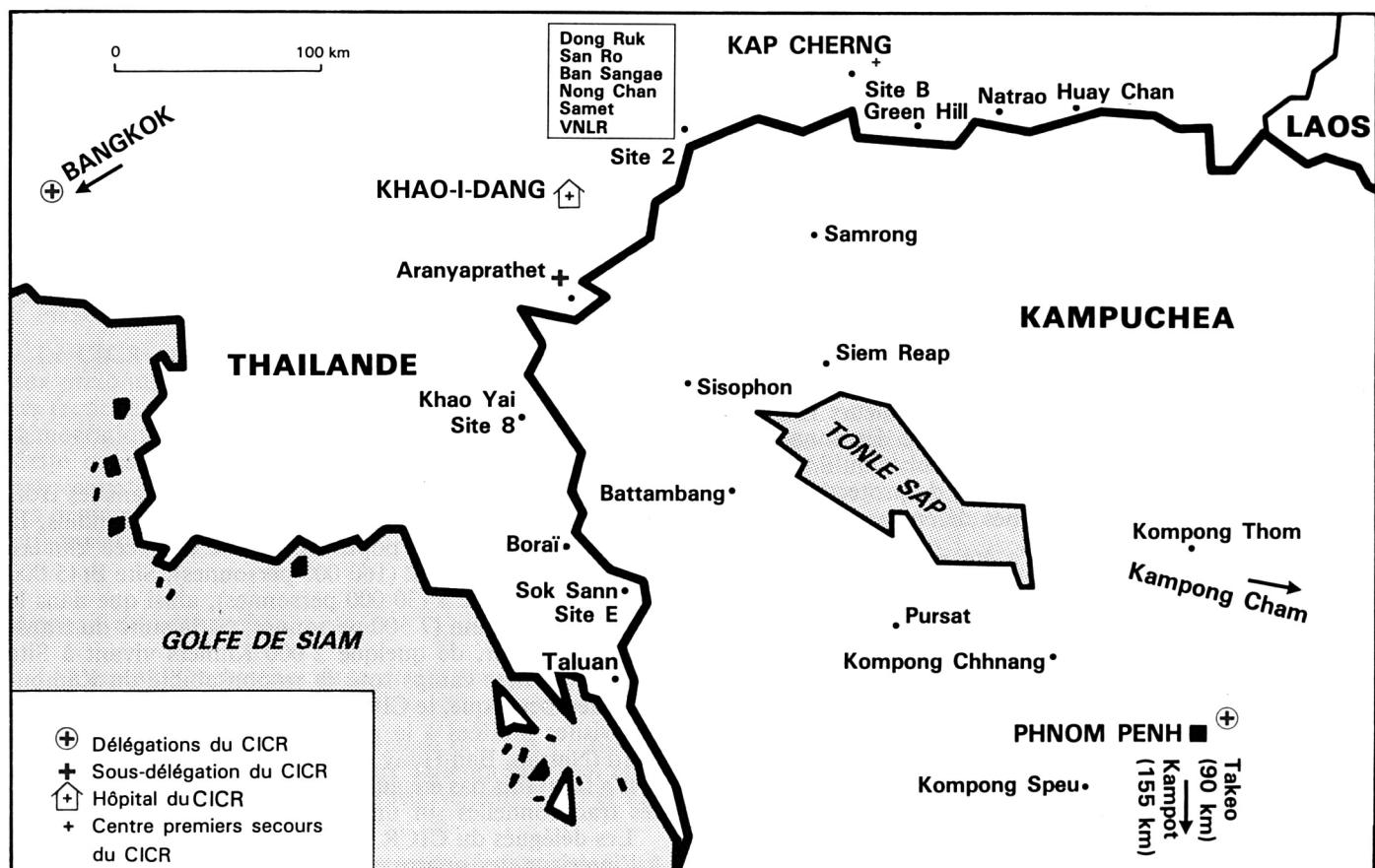
Logistique

Comme les années précédentes, une liaison hebdomadaire a été assurée par un avion de ligne de Bangkok à Ho Chi Minh-Ville, puis par un avion semi-commercial d'Air Viet Nam affrété par le CICR entre cette dernière ville et Phnom Penh. Outre le transport des passagers, ces vols ont permis d'acheminer des médicaments et des secours, tant pour le CICR que pour d'autres organismes humanitaires.

EN THAÏLANDE:

Démarches et activités en faveur des civils déplacés sur la frontière et des personnes détenues

En 1987, pour la huitième année consécutive, le CICR a poursuivi ses efforts en vue de protéger et d'assister les victimes du conflit, qu'il s'agisse de la population civile déplacée sur la frontière khméro-thaïlandaise ou des per-



sonnes détenues par les diverses factions du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (CGDK), ou par les autorités thaïlandaises. Le rôle de l'institution en matière de protection de la population civile a été réaffirmé: ce rôle est fondé sur le mandat confié au CICR par la communauté internationale et qu'il remplit en coordination avec les diverses agences onusiennes actives en faveur des victimes de ce conflit. La responsabilité de l'assistance est partagée entre l'UNBRO ("United Nations Border Relief Operation") et le CICR; l'UNBRO s'occupe de l'assistance alimentaire et des soins médicaux de base, le CICR assurant quant à lui les activités dans le domaine médical: chirurgie, évacuations médicales et banque du sang.

Bien qu'un calme relatif ait régné sur la frontière tout au long de l'année 1987, quelque 270 000 Khmers et Vietnamiens, ainsi que des milliers de villageois thaïlandais, ont vécu dans des zones proches des combats et potentiellement dangereuses, craignant pour leur avenir et leur sécurité. La longue période de confinement dans les camps a donné une dimension nouvelle aux souffrances des victimes: l'incertitude quotidienne a provoqué, en 1987, une multiplication des incidents parmi les Khmers, en particulier à Site 2 où sont regroupées plus de 160 000 personnes. Très préoccupé par cette situation, le CICR est intervenu lors de ces incidents et a négocié le transfert et la réorganisation de Site 2, de manière à accroître les conditions de sécurité dans ce camp et à le rendre plus facile à gérer. A la fin de l'année, les autorités thaïlandaises annonçaient que des mesures seraient prises pour améliorer la sécurité de ces personnes.

Démarches

Faisant suite aux diverses démarches effectuées ces dernières années (mémorandum remis en 1984, complété par un premier rapport de situation en 1985, suivi de deux autres en 1986), le CICR s'est adressé plusieurs fois aux autorités thaïlandaises et à la communauté des donateurs, afin d'attirer leur attention sur les difficultés qu'il rencontre dans la réalisation de son mandat de protection de la population civile et des personnes détenues:

- Un nouveau mémorandum a été remis aux autorités thaïlandaises en avril, rappelant la préoccupation du CICR au sujet de la protection de tous les civils regroupés sur la frontière khméro-thaïlandaise, ainsi que des personnes détenues auxquelles il n'a pas accès. La nécessité absolue de sauvegarder la sécurité de la population civile contre les effets des combats a été soulignée.
- En juin et octobre, le CICR a transmis aux autorités thaïlandaises des rapports de situation spécifiques faisant le point sur les questions de protection, tant de la population civile déplacée que des personnes détenues en relation avec le conflit, avec une brève chronologie des incidents

de sécurité survenus dans les sites d'évacuation et qui ont nécessité une intervention du CICR. Comme les années précédentes, ces rapports réitéraient le souhait du CICR d'avoir un accès régulier à tous les camps civils de la frontière, rappelaient une nouvelle fois la nécessité d'éloigner la population civile des zones de combats et de veiller à préserver le caractère civil des camps, demandant que des mesures soient prises dans ce sens.

Par ailleurs, un rapport de situation a également été adressé à fin décembre aux dirigeants du Front National de Libération du Peuple Khmer (FNLPK), qui mettait l'accent sur la responsabilité des soldats du FNLPK dans les incidents de sécurité, et insistait en particulier sur la nécessité de séparer les soldats des civils dans les camps et d'y interdire l'entrée d'armes.

- Face à une aggravation toujours plus sensible de la violence dans les camps, le CICR a estimé nécessaire de faire publiquement le point de la situation. C'est dans ce sens qu'il est intervenu, le 10 septembre, lors de la réunion des donateurs à New York, faisant part des difficultés rencontrées et mettant l'accent sur la responsabilité des parties impliquées et, subsidiairement, de la communauté internationale. Les solutions préconisées pour résoudre les problèmes les plus urgents ont été rappelées, en particulier la réorganisation de Site 2 en unités plus petites et donc mieux gérables, ainsi qu'un accès plus large pour les délégués du CICR à tous les camps de la frontière.

De son côté, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a eu, à Bangkok (septembre/novembre) et à New York (octobre), des entretiens avec les autorités thaïlandaises civiles et militaires, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique.

Activités

• Population civile

Le CICR a assuré une présence régulière dans les trois principaux camps qui regroupent, sur sol thaïlandais, la grande majorité de la population civile déplacée khmère et vietnamienne: Site 2 (160 000 personnes), Site B(45 000 personnes) et Site 8 (30 000 personnes), ainsi que dans le camp de Sok Sann (7 500 personnes). A la suite du transfert, en janvier, de quelque 2 000 Khmers vivant à Site 8 dans d'autres camps sous la responsabilité du Kampuchéa démocratique, le CICR a obtenu de pouvoir effectuer des visites limitées à la population de quatre camps, au nord (Natrat, Ban Huay Chan) et au sud (Borai, Taluan). Il n'a toutefois pas été autorisé à y entreprendre ses activités traditionnelles sur une base régulière.

Les délégués du CICR se sont préoccupés de la sécurité à l'intérieur des quatre camps où il ont eu accès et sont

intervenus auprès des autorités militaires concernées, à Aranyaprathet, pour tout incident impliquant des hommes en armes et chaque fois que la population civile était mise en danger par la proximité d'opérations militaires. Lors des cas particulièrement graves, les autorités compétentes à Bangkok ont été informées. En outre, les délégués ont recueilli les allégations faites par les nouveaux arrivants à la frontière, se plaignant d'avoir été victimes de violences; ils les ont transmises aux responsables locaux et aux autorités thaïlandaises à Bangkok pour que des mesures soient prises.

En janvier, les autorités thaïlandaises ont confirmé leur décision de fermer le camp de Khao-I-Dang, administré par le HCR, et de transférer un certain nombre de personnes y résidant vers un lieu plus proche de la frontière. Le CICR a précisé qu'une telle mesure irait à l'encontre de l'intérêt de ces personnes, notamment sur le plan de leur sécurité.

Comme les années précédentes, le CICR s'est soucié du sort d'un groupe de personnes particulièrement vulnérables — les réfugiés vietnamiens arrivés par voie terrestre sur la frontière (VNLR) — et se trouvant dans un environnement hostile. Les délégués ont ainsi continué de transférer ces nouveaux arrivants au Site 2. Ils sont intervenus à plusieurs reprises auprès des autorités thaïlandaises et des administrations khmères, afin qu'un maximum soit fait pour améliorer la sécurité et le traitement de ce groupe, en particulier les nouveaux arrivants. En 1987, le CICR n'a plus été impliqué dans le processus de réinstallation des VNLR, tout en continuant de s'occuper des cas humanitaires nécessitant une action de protection urgente.

• Personnes détenues

Le CICR a multiplié ses efforts afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues en raison du conflit par les diverses factions du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (CGDK) et par les autorités thaïlandaises. Cette question a figuré en priorité parmi les sujets de préoccupation abordés avec ses interlocuteurs. En dépit de ses démarches, le CICR n'a pu effectuer aucune visite de prisonniers en 1987.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de la délégation de Bangkok a poursuivi ses activités en 1987:

- 8 049 personnes d'origine khmère ont fait l'objet de demandes de recherches de la part de leurs familles, ainsi que 584 réfugiés vietnamiens; respectivement 3 399 et 211 demandes ont abouti;
- 26 967 messages familiaux, lettres et aérogrammes, ont

été échangés entre les personnes déplacées de la frontière et leurs familles vivant, soit dans d'autres camps ou sites d'évacuation, soit dans d'autres pays;

- 26 personnes d'origine khmère ont été réunies avec leurs familles dans des camps ou sites d'évacuation sur sol thaïlandais;
- 89 personnes d'origine khmère et 183 personnes d'origine vietnamienne ont bénéficié de transferts de la frontière vers Site 2; 1 342 Vietnamiens et 75 Khmers ont été transférés de Site 2 vers le centre de transit de Panat Nikhom, en vue d'être réinstallés dans un pays tiers;
- 98 Vietnamiens détenus à la prison militaire d'Aranyaprathet ont été transférés vers le camp du HCR à Panat Nikhom.
- 115 Vietnamiens sont nés à Site 2; les quelque 1 900 compatriotes nouvellement arrivés dans ce camp n'ont pu être enregistrés par le CICR, car ils attendaient leur admission dans la section réservée à tous les Vietnamiens; 2 315 réfugiés s'y trouvaient à la fin de l'année.

Activités médicales

A l'instar des années précédentes, le CICR a maintenu son action médicale sur la frontière khméro-thaïlandaise, en tant que seul organisme en charge de la chirurgie d'urgence dans cette région, et responsable d'assurer les évacuations médicales des blessés sur l'hôpital de Khao-I-Dang, au moyen de son service d'ambulances.

L'action médicale du CICR sur la frontière khméro-thaïlandaise a comporté plusieurs volets:

Hôpital chirurgical d'urgence de Khao-I-Dang

L'hôpital chirurgical du CICR à Khao-I-Dang, ouvert en 1980, est resté l'hôpital de référence pour la population khmère et vietnamienne vivant sur la frontière (270 000 personnes). D'une capacité de 100 lits, il a accueilli, en 1987, 2 384 patients, dont 450 blessés de guerre. Son fonctionnement a été assuré en permanence par trois équipes chirurgicales mises à disposition pour des périodes de six mois en moyenne par des Sociétés nationales et comprenant chacune un chirurgien, un anesthésiste et une infirmière instrumentiste, ainsi que par un coordinateur médical et six infirmières. En 1987, un total de 53 spécialistes a ainsi été mis à disposition du CICR par treize Sociétés nationales (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne et Suède), qui ont travaillé en collaboration avec du personnel médical khmer ou thaïlandais recruté localement (une centaine de personnes). En tout, 6 144 interventions chirurgicales ont été réalisées durant l'année.

Afin d'augmenter le degré d'autonomie de son hôpital, le CICR a poursuivi ses efforts pour encourager la population à donner son sang. Le programme de don du sang entrepris à Site 2 en 1985, et étendu à Site B en 1986, a été élargi à Sok Sann en 1987. Il a permis de récolter un total de 4 222 unités de sang, ce qui a couvert la majorité des besoins médicaux et chirurgicaux de l'hôpital. Grâce au succès de cette collecte, il a été possible de réduire les importations de sang en provenance de la Croix-Rouge d'Australie qui n'en a fourni, cette année, que 2 088 unités.

L'hôpital chirurgical de Khao-I-Dang comprend également un service de physiothérapie, géré par un physiothérapeute du CICR assisté par du personnel formé sur place.

Poste de premiers secours de Kap Cherng

Depuis juin 1985, l'hôpital chirurgical de Kap Cherng a été transformé en centre de premiers soins. En 1987, le centre a été actif sous la responsabilité d'une infirmière du CICR qui a donné les premiers secours et préparé les blessés nécessitant un transfert vers l'hôpital de Khao-I-Dang.

Présence sur la frontière

Tout au long de l'année, le CICR a assuré la responsabilité d'évacuer les urgences et les blessés de guerre de la frontière vers l'hôpital de Khao-I-Dang. Grâce à un service de dix ambulances stationnées de jour en plusieurs lieux de la frontière (Kap Cherng, Site 2, Aranyaprathet, Khao-I-Dang, Site 8, Sok Sann), le CICR a procédé à l'évacuation de 2 244 personnes en 1987.

Afin d'avoir une bonne connaissance de la situation médicale des populations à la frontière, et pour se préparer à une situation d'urgence, deux déléguées-infirmières du CICR ont maintenu des contacts suivis avec le personnel médical et paramédical khmer. Elles ont également remis, de façon ponctuelle, des secours médicaux pour les dispensaires de cette région. D'autre part, les médecins du CICR basés à Khao-I-Dang se sont rendus régulièrement à Site 2, Site B et Site 8 pour examiner les personnes pouvant avoir besoin d'une intervention chirurgicale.

Enfin, après de longues négociations, le coordinateur médical du CICR a pu effectuer une visite dans les camps khmers rouges de Natrao et Ban Huay Chan en mars, Boraï en avril et Taluan en mai.

Quelques patients ont pu être évacués d'urgence de Natrao vers Khao-I-Dang.

Cours de premiers secours

Outre ses activités médicales traditionnelles, le CICR a organisé des cours de premiers secours à l'intention des combattants khmers à Site 2, Site B, Site 8 et Sok Sann:

43 cours d'une semaine chacun ont ainsi été donnés par les infirmières du CICR à l'intention de 718 participants, membres des trois factions du Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique. A l'issue de chaque cours, les élèves promus ont reçu un assortiment de secours médicaux de base.

Diffusion et information

En 1987, le CICR a continué son effort de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, tant auprès des différents groupes khmers, civils et militaires, que des forces armées thaïlandaises et du personnel des agences volontaires travaillant sur la frontière. Avec le concours de la Croix-Rouge thaïlandaise, les délégués chargés de la diffusion ont donné des conférences dans les camps de la frontière. Un effort plus particulier de diffusion a été réalisé par l'ensemble des délégués, infirmières et employés thaïs et khmers, auprès des enfants et des adolescents et dans le cadre des cours de premiers secours organisés par le CICR à l'intention des secouristes.

Outre les moyens de sensibilisation traditionnels que sont les films et les imprimés, des concours de dessins d'enfants ont été organisés sur des thèmes Croix-Rouge, à partir desquels des affiches ont été tirées et distribuées dans les camps militaires et civils. En collaboration avec la Croix-Rouge thaïlandaise, le CICR a poursuivi son programme de diffusion du droit international humanitaire (exposés, distribution de la brochure "Règles de comportement au combat" en langue thaïe) à l'intention des forces armées thaïlandaises, en particulier des unités déployées le long de la frontière.

Enfin, le conseiller juridique de la direction du CICR chargé du dossier des Protocoles additionnels a effectué une mission à Bangkok, en vue de promouvoir la connaissance de ces instruments et d'encourager leur ratification.

VIET NAM

Le CICR a maintenu sa présence au Viet Nam en 1987. En plus des contacts réguliers que le délégué régional a entretenus sur place, le délégué général pour l'Asie et la Pacifique a effectué, en mars, une mission à Hanoï pour rencontrer les autorités et les responsables de la Croix-Rouge vietnamienne. En outre, le vice-président du CICR et le directeur des Opérations ont reçu au siège du CICR, en décembre, M. Tran Cuan Co, vice-ministre des Affaires étrangères du Viet Nam.

Au cours de ces discussions, le CICR a rappelé les offres de services proposées, d'une part, pour entreprendre une action de protection en faveur des personnes détenues

dans les camps de rééducation et, d'autre part, pour visiter les personnes capturées lors d'incidents à la frontière sino-vietnamienne. Seule cette dernière demande a reçu une réponse positive en septembre: une première visite a été réalisée par le CICR à dix prisonniers chinois, le 30 de ce même mois, conformément aux modalités habituelles de l'institution.

Par ailleurs, le CICR a informé les autorités gouvernementales de sa préoccupation quant au sort des populations civiles vivant dans la région de la frontière khméro-thaïlandaise, rappelant que celles-ci, de même que le personnel médical et les installations sanitaires, devaient être protégées contre les effets des hostilités.

Rapatriement de résidents d'origine chinoise

Depuis 1975, le CICR s'est occupé du rapatriement de ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une représentation diplomatique au Viet Nam. Il s'agit principalement de rapatriements ou de réunions de familles vers Taïwan de personnes d'origine sino-vietnamienne, sino-khmère, voire, exceptionnellement, vietnamienne. Dans ce contexte un vol a été réalisé en avril 1987, qui a permis à 155 personnes de se rendre à Taïwan, via Bangkok, sous les auspices du CICR. Au total, depuis le premier vol en 1976, le CICR a ainsi rapatrié 5 765 personnes.

Diffusion

Le CICR a continué son programme de diffusion du droit international humanitaire mis en route en 1985, en organisant des séminaires, en juin et août 1987, en collaboration avec la Croix-Rouge vietnamienne: le premier a eu lieu à Hanoï, à l'intention d'une soixantaine de cadres des sections provinciales septentrionales de la Croix-Rouge vietnamienne; le second s'est tenu à Ho Chi Minh-Ville, pour une cinquantaine de cadres des sections provinciales méridionales de la Société nationale. De nombreux invités (représentants des forces armées, du gouvernement et de l'Agence vietnamienne de presse) ont également assisté à ces séminaires. Le délégué régional y a présenté plusieurs exposés sur le droit international humanitaire, l'histoire de la Croix-Rouge, le rôle et les activités du CICR, et présenté cinq films CICR traduits en vietnamien.

Soutien à la Croix-Rouge vietnamienne

Le CICR a apporté un soutien technique à la Société nationale pour l'ouverture d'un bureau de recherches dans ses locaux. Il lui a également soumis dix demandes de recherches. Au 31 décembre, trois demandes avaient reçu une réponse positive.

RÉFUGIÉS EN ASIE DU SUD-EST

Le CICR a continué, en 1987, son action en faveur des Vietnamiens réfugiés de la mer ("boat people"), principalement par l'entremise de son Agence centrale de recherches (ACR) qui, comme par le passé, a poursuivi son rôle de coordination de l'ensemble des activités, en étroite collaboration avec les "Services de recherches et du courrier" créés au sein des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud-Est. En 1987, ce réseau a mobilisé les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande et la section de la Croix-Rouge britannique de Hong Kong. Le chef de l'ACR et le responsable de son secteur Asie ont visité ces Sociétés nationales pour s'assurer de la bonne coordination de leurs activités, en mai et en décembre.

L'utilité de ce réseau est demeurée constante: au cours de l'année, il a permis l'échange de 272 518 lettres, et a reçu 7 968 demandes de recherches dont 3 898 ont abouti.

MALAISIE

Le CICR a fait plusieurs démarches afin de pouvoir accomplir une nouvelle série de visites aux personnes détenues en vertu de l'"Internal Security Act" (ISA), conformément à l'accord intervenu en avril 1986 avec les autorités malaises. Ces personnes avaient fait l'objet d'une visite du CICR en 1986, et certaines d'entre elles de visites annuelles de 1979 à 1983. A la fin de l'année, le CICR n'avait pas reçu de réponse des autorités.

Un membre du Comité, M. R. Jäckli, a effectué une mission en Malaisie en février. Le conseiller juridique du CICR chargé du dossier des Protocoles additionnels s'est également rendu à Kuala Lumpur avec l'objectif de promouvoir la connaissance de ces instruments et d'encourager leur ratification. Le délégué régional du CICR basé à Djakarta a repris ces questions avec le Croissant-Rouge et les autorités.

INDONÉSIE

Le CICR a maintenu à Djakarta sa délégation régionale qui couvre les pays suivants: Indonésie/Timor-Est, Australie, Brunei, Cook (Iles), Figi, Kiribati, Malaisie, Marshall (Iles), Micronésie (Etats fédérés), Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie/Nouvelle-Guinée, Salomon (Iles), Samoa Occidental, Singapour, Territoire américain du Pacifique, Territoires français du Pacifique, Tonga, Tuvalu, Vanuatu. La présence du CICR à Djakarta a été formalisée, le 20 octobre, par un accord de

siège conclu avec le gouvernement indonésien.

Outre ses activités réalisées à Timor-Est, le CICR a proposé aux autorités indonésiennes d'effectuer une nouvelle série de visites aux détenus relevant de l'ancienne catégorie G. 30 S/PKI (personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965). Le CICR a également exprimé son souhait de visiter d'autres catégories de personnes en Indonésie, plus particulièrement en Irian Jaya. Ces demandes n'avaient pas reçu de réponse à la fin de l'année.

Par ailleurs, le délégué régional basé à Djakarta a profité de ses contacts avec les autorités et la Croix-Rouge indonésiennes, notamment pour promouvoir le droit international humanitaire et encourager sa diffusion. Le conseiller juridique du CICR s'occupant du dossier des Protocoles additionnels s'est rendu à Djakarta, afin de participer à une réunion du Comité interministériel chargé de préparer la ratification de ces instruments par l'Indonésie. Il a également rencontré le ministre des Affaires étrangères à ce sujet.

Timor-Est

En 1987, le CICR a maintenu ses activités en faveur de la population timoraise encore affectée par la situation, à savoir: les détenus, les personnes déplacées, les familles séparées et certains groupes de populations plus vulnérables sur le plan médico-nutritionnel.

Activités en faveur des personnes détenues

Conformément aux discussions tenues avec les autorités indonésiennes en mars 1985, le CICR a pu poursuivre ses visites à des personnes détenues en relation avec la situation à Timor-Est (prisonniers GPK). Trois séries de visites ont été effectuées, selon les modalités du CICR, par deux délégués, une infirmière (et un médecin pour la dernière série). Elles ont eu lieu en mars-avril, août et novembre, et ont permis l'accès, respectivement, à 230, 172 et 122 détenus GPK dans quatre lieux, à Djakarta (Cipinang et Tangerang) et à Dili (Becora et la Comarca). En tout, treize nouveaux détenus ont été enregistrés.

L'infirmière du CICR a effectué des visites intermédiaires dans les prisons dans le but, notamment, de revoir les cas médicaux examinés par le médecin lors des visites complètes et d'apporter une assistance matérielle d'appoint à l'ensemble des détenus. Une aide alimentaire et matérielle a également été prodiguée aux familles des prisonniers visités qui se trouvaient dans le besoin. Enfin, en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, le CICR a organisé, en janvier, une visite des familles auprès des détenus timorais incarcérés à Djakarta, à plus de 2 000 kilomètres de leurs villages. Parallèlement, le CICR a con-

tinué ses démarches pour que ces personnes soient transférées dans des lieux de détention à Timor-Est, où elles pourraient recevoir régulièrement la visite de leur parenté. C'est ainsi que la seule personne détenue à Tangerang a été transférée de Djakarta à Dili en 1987.

Agence de recherches

Les échanges de nouvelles familiales par messages Croix-Rouge ont fonctionné pendant toute l'année selon une procédure instaurée par le CICR et la Croix-Rouge indonésienne. Les détenus visités par le CICR, ainsi que les personnes déplacées, ont particulièrement fait usage de ce service: environ 2 800 messages Croix-Rouge ont été échangés en 1987.

Le CICR a poursuivi son programme de réunions de familles et de transferts de cas humanitaires vers le Portugal et l'Australie: c'est ainsi qu'en 1987, quatre personnes ont quitté Timor-Est pour le Portugal et deux pour l'Australie. Par ailleurs, le CICR a également poursuivi son programme de rapatriement au Portugal de fonctionnaires ayant travaillé dans l'administration portugaise à Timor-Est, programme mis sur pied en 1986 à la demande des autorités indonésiennes et portugaises. Au cours de l'année, 22 anciens fonctionnaires et leurs familles (162 personnes) ont ainsi gagné le Portugal en huit groupes, sous les auspices du CICR. Le CICR a également organisé, comme par le passé, le retour dans leurs villages d'origine, sur l'île principale, de groupes de civils déplacés par l'armée indonésienne entre 1975 et 1983 pour des raisons de sécurité. Ces opérations ont été réalisées en collaboration avec la Société nationale et ont permis de résoudre de nombreux cas de familles séparées: 578 personnes ont ainsi été transférées en 1987, dont 430 depuis Atauro et qui ont reçu, à leur départ, une aide alimentaire leur permettant de subvenir à leurs besoins pendant une période de trois mois.

Enfin, le CICR s'est préoccupé du sort des personnes présumées disparues et a rappelé les cas de douze d'entre elles, soumis aux autorités les années précédentes et pour lesquelles il attend toujours des réponses; quinze nouveaux cas ont été soumis en 1987, basés sur des informations données par les familles.

Évaluation nutritionnelle

Une infirmière du CICR, basée à Dili trois semaines sur quatre, a suivi l'évolution de l'état de santé des familles qui ont été ramenées dans leurs villages d'origine sur l'île principale: en tout, quelque 2 500 personnes ont reçu des visites ponctuelles dans quatre lieux. En plus de cette présence, une équipe du CICR composée d'une nutritionniste, d'un délégué et d'une infirmière, a procédé, en

décembre, à une évaluation médico-nutritionnelle sur l'île principale, en particulier dans des régions jugées à risque sur la base d'observations antérieures: treize lieux, dans cinq districts, ont été visités. Les constatations que le CICR a faites, au cours de ces deux évaluations, ont été communiquées aux autorités indonésiennes, assorties de recommandations d'action pour certains villages où la situation pouvait poser problème et demandait à être suivie avec soin.

Avec le retour à Timor-Est, au début de 1987, des dernières personnes déplacées sur l'île d'Atauro, le CICR a mis un terme à son programme médical et alimentaire sur cette île. En effet les quelque 200 personnes restées à Atauro de leur propre gré étaient devenues quasi autosuffisantes et bénéficiaient de surcroît d'un soutien des autorités. Elles ont toutefois continué à être visitées par l'infirmière du CICR, sur une base ponctuelle, au même titre que les groupes de populations vulnérables se trouvant sur l'île principale.

PHILIPPINES

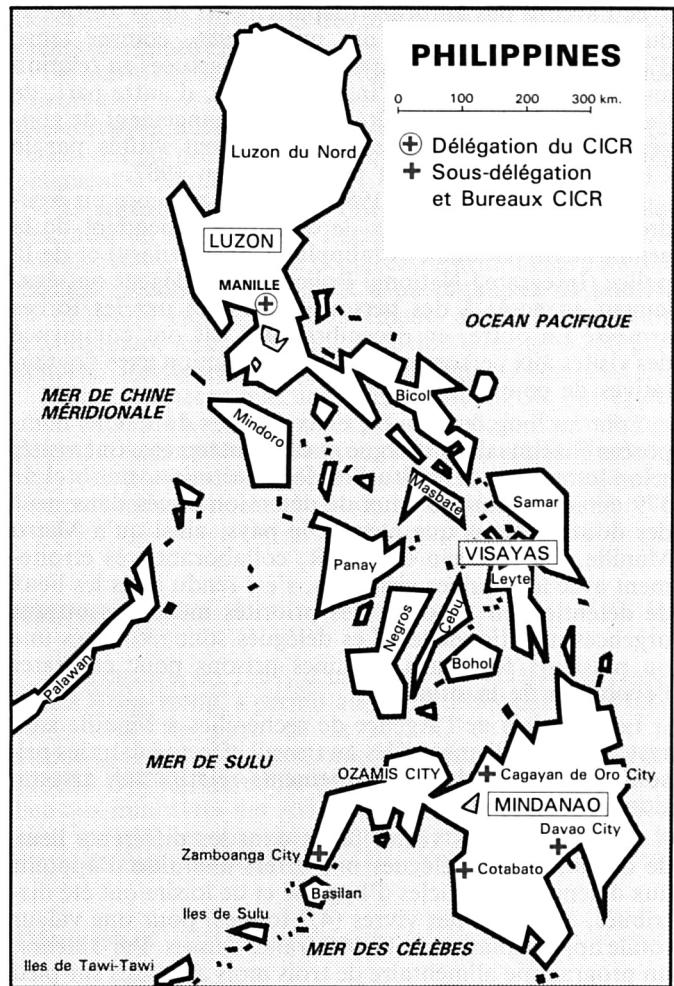
En 1987, le CICR a continué ses visites aux personnes arrêtées en relation avec la situation insurrectionnelle et incarcérées dans des lieux de détention civils et militaires. Il a également poursuivi, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine, son action d'assistance alimentaire et médicale en faveur des civils affectés par les incidents armés, particulièrement à Mindanao, mais aussi dans les zones troublées de Luzon et des Visayas. Enfin, le CICR et la Croix-Rouge Philippine ont persévéré dans leur effort de diffusion du droit international humanitaire et des principes Croix-Rouge, considérant cette activité à la fois comme un support nécessaire à la réalisation des programmes humanitaires et comme un facteur de modération de la violence.

A la fin de l'année, la délégation du CICR aux Philippines comptait seize délégués à Manille et douze à Mindanao, ainsi que 90 employés philippins.

D'une manière générale, les délégués du CICR ont eu des contacts réguliers avec les représentants des plus hautes autorités du pays pour traiter des activités du CICR. Ils se sont également efforcés d'établir des contacts avec les principaux groupes d'opposition, notamment à Mindanao, dans le but de faire connaître la Croix-Rouge, ses principes et ses activités, et d'obtenir le respect de l'emblème.

*
* *

Une équipe de sept personnes (deux délégués du CICR et cinq infirmières de la Croix-Rouge philippine) a été enlevée le 5 mai par des éléments armés non identifiés,



alors qu'elle rentrait après une distribution de secours dans la province de Lanao del Sur (centre de Mindanao). Un délégué et les infirmières ont été successivement relâchés entre le 5 et 10 mai, tandis que le deuxième délégué a été libéré le 26 mai, grâce aux démarches du CICR et aux mesures prises, sur le plan national et local, par les autorités philippines, civiles et militaires.

Activités en faveur des personnes détenues

A la suite du changement de régime, en février 1986, et de la décision de Mme Aquino de libérer les personnes détenues en relation avec des violations de l'ordre public (POV), le CICR avait provisoirement suspendu ses visites de lieux de détention. Celles-ci avaient toutefois repris

avec l'accord des autorités (départements de la Justice et du gouvernement local) dès juillet 1986, compte tenu, d'une part, de nouvelles arrestations effectuées en relation avec des incidents liés à l'insurrection et, d'autre part, de l'existence de détenus arrêtés avant le changement de gouvernement et non libérés, précédemment visités par le CICR; ces visites se sont poursuivies en 1987.

Dès le mois de janvier 1987, le CICR a encore pu étendre ses activités aux lieux de détention dépendant de la gendarmerie nationale (Philippine Constabulary) et de la police (Integrated National Police). Les délégués ont également eu accès à des personnes arrêtées par les forces armées. En outre, en décembre 1987, ils ont commencé des visites aux personnes détenues en relation avec des tentatives de coup d'Etat.

Tout au long de l'année, deux équipes du CICR, composées chacune d'un délégué et d'un interprète, ont visité, selon les modalités habituelles de l'institution, un total de 579 détenus, dans 90 lieux de détention situés dans neuf des douze régions que compte le pays, ainsi qu'à Metro Manille. Un médecin du CICR, collaborant très étroitement avec les équipes visiteuses, s'est rendu dans les lieux de détention en fonction des priorités médicales ou des urgences nutritionnelles. Les délégués sont retournés une ou plusieurs fois dans certaines prisons pour constater l'évolution de la situation.

Les activités de l'Agence de recherches à Manille sont restées essentiellement liées au travail effectué dans les prisons (traitement des renseignements relatifs aux arrestations et aux libérations).

A l'occasion des visites faites dans les différents lieux de détention, les délégués ont offert une aide d'appoint aux détenus. Des articles d'hygiène et de loisirs ont été distribués, ainsi que des vivres (4,7 tonnes) pour une valeur totale approximative de 17 000 francs suisses. Par ailleurs, un programme alimentaire de trois mois a été mis sur pied et financé par le CICR dans un lieu de détention, afin d'améliorer l'état général des prisonniers. Enfin, le CICR a pris en charge les frais de voyage (transport et subsistance) de 113 familles démunies souhaitant rendre visite à des parents détenus. Au total l'assistance fournie par le CICR aux détenus a représenté un montant de 30 000 francs suisses.

Assistance matérielle et médicale en faveur des personnes déplacées

En collaboration étroite avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a poursuivi son action en faveur des personnes affectées par les troubles ou les incidents armés, principalement sur l'île de Mindanao. Cette action s'est déroulée selon des procédures très précises, agréées par la Société nationale en 1986: dès que le CICR ou la Société nationale

a connaissance du déplacement d'un groupe de civils à la suite d'événements liés à l'insurrection, il est procédé à une évaluation de la situation et des besoins sur place et, si la nécessité d'une action d'assistance est établie, celle-ci est alors menée à bien par des équipes spécialisées CICR/Croix-Rouge philippine, selon les volets d'activités suivants:

- une distribution générale de riz et d'huile (rations d'appoint de trois semaines), ainsi que du savon et, éventuellement, des couvertures;
- une évaluation médico-nutritionnelle (étude de l'environnement sanitaire; prise de mesures anthropométriques) pouvant aboutir, soit à une action axée sur l'éducation à la santé, soit à l'ouverture d'un "poste Croix-Rouge" pour une aide plus spécifique, selon les besoins, en nourriture complémentaire, soins médicaux de base et instruction dans le domaine de l'hygiène et de la santé publique. Trois "postes Croix-Rouge" ont fonctionné en début d'année à Mindanao, avant que cette formule ne soit abandonnée au profit d'un système plus flexible et mieux adapté aux besoins, consistant en visites ultérieures auprès des populations ayant bénéficié d'une assistance.

- une séance de diffusion (cf. ci-dessous).

Sur l'île de Luzon et dans les Visayas, le CICR a visité un certain nombre de provinces, à la suite d'informations faisant état d'incidents ou de troubles, afin d'établir des contacts avec les autorités militaires, civiles et religieuses, et, après évaluation des besoins, d'aider ponctuellement (distributions générales uniquement) les personnes affectées par les incidents armés. Par ailleurs, le délégué du CICR a expliqué aux administrateurs des sections de la Croix-Rouge philippine de ces régions leur rôle fondamental de pourvoyeur d'informations (éventuelle action d'assistance, sort des personnes affectées par les incidents liés à l'insurrection).

En 1987, le CICR a distribué aux Philippines un total de 509,4 tonnes de secours alimentaires et 15,3 tonnes de secours non-alimentaires, à près de 110 000 bénéficiaires, dont 98 000 à Mindanao, 7 000 à Luzon et 5 000 dans les Visayas.

Dans le domaine médical, 143 évaluations ont été effectuées sur l'île de Mindanao, au cours desquelles 5 116 patients ont pu être traités. Une mission similaire a également eu lieu, en mars, sur l'île de Palawan, qui a conduit le CICR à remettre à la Société nationale les secours nécessaires à l'ouverture d'un centre nutritionnel pour enfants mal nourris. Enfin, 84 visites suivant une action d'assistance ont été réalisées, qui ont permis d'estimer les besoins ultérieurs des populations déplacées; dans 14 cas, des actions additionnelles ont été entreprises.

Soutien à la Croix-Rouge philippine

Dans le cadre de l'opération conjointe de secours et d'assistance médicale, plusieurs cours ont été organisés à l'intention des 22 infirmières de la Croix-Rouge philippine faisant partie des équipes mobiles CICR/Société nationale travaillant à Mindanao. Cette formation leur a permis d'acquérir de nouvelles connaissances en matière de premiers secours, de santé publique, de nutrition et de soins thérapeutiques des maladies les plus fréquemment rencontrées. Parallèlement, quatre cours techniques, destinés à 168 administrateurs et responsables des secours des 83 sections de la Société, ont été mis sur pied.

Le CICR a financé l'impression de différentes brochures éditées par la Croix-Rouge philippine à des fins de diffusion.

Le CICR a également cherché à augmenter la capacité opérationnelle de la Société nationale par des dons ponctuels soutenant ses activités propres (banque du sang, secours aux victimes de catastrophes naturelles, services sociaux). C'est ainsi qu'en 1987 du matériel médical (poches à sang, assortiments pour dépistage de l'hépatite et la détermination des groupes sanguins), des stocks de vivres (riz, lait en poudre, flocons d'avoine, sucre et huile) et des véhicules tout-terrain ont été fournis pour une valeur totale d'environ 1,7 million de francs suisses.

Diffusion

Considérant la diffusion comme un support nécessaire à la réalisation de ses activités de protection et d'assistance, le CICR a poursuivi ses programmes de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux, et d'information sur le rôle et les activités des diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En 1987, pour la quatrième année consécutive, les délégués chargés de la diffusion se sont notamment consacrés à la préparation et au lancement d'une campagne à l'intention des élèves de la sixième année d'école primaire (11 à 14 ans), consistant en la distribution de bandes dessinées Croix-Rouge, en anglais et en pilipino, et d'un guide à l'usage des enseignants. Ce programme a été réalisé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge philippine et le département de l'Education, de la Culture et des Sports (DECS). De juillet à septembre, 10 120 écoles dans 31 provinces ont bénéficié de cette action, soit 566 000 élèves. A l'issue de cette quatrième campagne, toutes les écoles élémentaires publiques du pays avaient été couvertes. Chaque lancement a été précédé de réunions d'information organisées pour les enseignants. Les bandes dessinées ont également été utilisées dans d'autres programmes de diffusion, notamment pour les détenus visités, les personnes

déplacées, ainsi qu'auprès des forces armées et des mouvements d'opposition.

En outre, des séances de diffusion du droit international humanitaire ont eu lieu à l'intention des différentes unités des forces armées philippines: durant l'année, 39 conférences ont été présentées à quelque 3 400 militaires, principalement à Mindanao.

Par ailleurs, les délégués ont visité de nombreux villages, afin de sensibiliser à l'action de la Croix-Rouge les populations résidentes ou déplacées. Enfin, malgré les difficultés rencontrées, le CICR a pu organiser six séances de diffusion auprès des mouvements armés d'opposition à Mindanao, auxquelles ont participé quelque 1 280 personnes, principalement des combattants.

Relevons encore que, les délégués du CICR ont également expliqué les idéaux et les principes de la Croix-Rouge devant divers publics, tels que des étudiants de l'université, des groupes défendant les droits de l'homme, des journalistes et des membres de la Société nationale.

CHINE

L'ouverture, en 1987, d'une nouvelle délégation régionale à Hong Kong, a permis au CICR d'intensifier ses relations avec les pays de la région, en particulier la République populaire de Chine. Plusieurs missions ont été faites à Beijing, au cours desquelles des entretiens ont eu lieu aux ministères des Affaires étrangères et de la Justice, ainsi qu'avec les autorités militaires et les dirigeants de la Croix-Rouge chinoise.

Démarches

Considérant la réponse positive qui avait été apportée, en octobre 1986, à son offre de visiter les personnes capturées en relation avec la situation prévalant sur la frontière sino-vietnamienne, le CICR a demandé de pouvoir effectuer une deuxième visite à ces prisonniers (une première visite avait été réalisée en décembre 1986 à quatorze militaires vietnamiens capturés par l'armée chinoise). Cette requête a été acceptée par les autorités militaires en décembre et une visite a été prévue pour le début 1988.

A fin octobre, le CICR a contacté les autorités et les responsables de la Croix-Rouge chinoise et a indiqué sa disponibilité suite aux événements qui ont agité le Tibet.

Agence de recherches

En accord avec les Croix-Rouges concernées, le CICR a continué d'intervenir comme intermédiaire pour répondre aux demandes de recherches de personnes disparues

concernant principalement des familles qui avaient été séparées en 1949, lorsque près de deux millions de personnes ont quitté la Chine continentale pour Taïwan.

A partir de la mi-octobre, suite à la décision des autorités taïwanaises de libéraliser l'octroi d'autorisations de visites de familles en Chine continentale, le nombre de demandes de recherches n'a cessé de croître. La délégation du CICR à Hong Kong a reçu un total de 4 643 demandes de recherches et 718 messages Croix-Rouge à transférer vers les organisations Croix-Rouge en République populaire de Chine et à Taïwan. Ces demandes et messages ont été libellés sur des formulaires standard du CICR, disponibles auprès des Croix-Rouges respectives, qui ont ainsi réalisé l'essentiel du travail concret (enquêtes et récolte des demandes de recherches).

Au 31 décembre, plus de 50 personnes recherchées en Chine continentale et à Taïwan avaient été retrouvées grâce aux efforts entrepris par la Croix-Rouge.

Un délégué du CICR basé à Hong Kong s'est rendu régulièrement à Beijing et à Taïpeh pour traiter de ces questions avec les responsables des Croix-Rouges concernées et leur conseiller la marche à suivre.

Diffusion

Un premier séminaire sur le droit international humanitaire et les principes Croix-Rouge s'est tenu à Beijing du 11 au 16 mai, organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge chinoise, avec la participation de la Ligue et de la Croix-Rouge américaine. Les buts du séminaire étaient d'introduire plusieurs aspects du droit international humanitaire et d'expliquer le rôle et l'action de la Croix-Rouge. Y participaient, pour le CICR, son directeur général et trois délégués qui ont présenté plusieurs exposés. Le CICR s'est également chargé de la traduction en chinois de nombreux documents, et a réalisé la version chinoise de cinq films CICR projetés à cette occasion. Ces films et le matériel technique utilisé ont ensuite été donnés à la Croix-Rouge chinoise. Une centaine de personnes provenant, tant des forces armées que des différents ministères, d'universités, de la presse et de la Société nationale, ont pris part à ce séminaire.

AUTRES PAYS

□ Le délégué régional basé à Djakarta s'est rendu en **Australie** au mois de juillet, puis à nouveau en août, afin de participer à un séminaire organisé par la Croix-Rouge australienne à l'université de Melbourne sur le thème de l'humanité dans les conflits armés.

□ Un membre du CICR, M. R. Jäckli, s'est rendu au

Bangladesh au début février dans le but d'établir des contacts plus approfondis avec les dirigeants de la Société nationale. A cette occasion, il a également eu des entretiens avec les autorités, en particulier avec le vice-président du Bangladesh, M. Nurul Islam, et avec les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Education. Par ailleurs, M. Nurul Islam a été reçu au siège du CICR par le président Sommaruga le 31 août. Les discussions ont porté principalement sur la promotion du droit international humanitaire et sa diffusion, ainsi que sur les possibilités d'effectuer, en collaboration avec la Croix-Rouge du Bangladesh, une mission dans la région troublée des Chittagong Hill Tracts, afin d'évaluer les éventuels besoins dans les domaines de l'assistance et de l'Agence. Ces propositions ont fait l'objet d'une note, remise aux autorités en août, mais n'étaient pas encore concrétisées à la fin de l'année.

Le délégué régional basé à New Delhi a effectué trois missions au Bangladesh, en février, avril et août.

□ Le délégué régional basé à Djakarta et le conseiller juridique du CICR ont effectué, en novembre, une mission auprès des autorités du Sultanat de **Brunei Darussalam** pour s'entretenir de la question de la ratification des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels. Des contacts ont également été pris avec des représentants du Croissant-Rouge en formation pour leur offrir conseils et soutien du CICR dans le processus de création d'une Société nationale.

□ Lors des événements de mai et de septembre, qui ont abouti, le 2 octobre, à la proclamation de la République des **Fidji**, le CICR est resté en contact étroit avec la Croix-Rouge de ce pays, ainsi qu'avec les Croix-Rouges d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Le délégué régional basé à Djakarta s'est rendu sur place en mai-juin et en juillet, pour évaluer la situation et soutenir la Société nationale, laquelle a développé une importante activité pour faire face aux besoins humanitaires. A partir du 10 octobre, un délégué du CICR, spécialisé dans la diffusion du droit international humanitaire, a effectué une mission de deux mois aux Fidji pour mettre en route un programme de diffusion à l'intention des forces armées. Il a ainsi pu présenter 16 conférences suivies de débats devant 1 350 soldats/officiers, soit la moitié de l'effectif de l'armée, ainsi que cinq séances de diffusion pour des membres de la Société nationale. Cet effort sera poursuivi en 1988 par la Croix-Rouge des Fidji, avec le soutien du CICR. Deux volontaires de la Société nationale ont été formés à cet effet par le délégué.

□ Une nouvelle délégation régionale du CICR a fonctionné à **Hong Kong** à partir du mois d'avril, avec deux délégués régionaux. Elle a été inaugurée officiellement en octobre et comprenait trois expatriés à la fin de l'année.

□ En **Inde**, les délégués basés à New Delhi se sont appli-

qués à coordonner avec les sections de la Société nationale les efforts en matière de diffusion du droit international humanitaire et les activités relatives à l'Agence de recherches. Ils ont ainsi visité, dans plusieurs Etats, les sections locales de la Croix-Rouge indienne, à Orissa, Andhra Pradesh, West Bengal, Assam, Bihar, Uttar Pradesh et Madhya Pradesh. En mai, le délégué régional a participé, à Calcutta, à un séminaire de diffusion organisé par la section locale du West Bengal qui a réuni des représentants de la Société nationale venus d'une douzaine de districts.

Un deuxième séminaire portant sur les domaines de l'Agence et de la diffusion a été organisé par le CICR à Hyderabad de 5 au 11 décembre. Quatorze représentants de la Croix-Rouge indienne venus de six Etats y ont participé. Les objectifs de ce séminaire étaient, d'une part, de présenter aux membres de la Société nationale les principes du droit international humanitaire et les activités du CICR et, d'autre part, d'encourager la Croix-Rouge indienne à se joindre au réseau international des services de recherches de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Concernant l'Agence de recherches du CICR à New Delhi, 738 titres de voyage ont été délivrés pour 1 144 personnes, principalement des ressortissants afghans; une cinquantaine de messages familiaux ont été échangés en relation avec le conflit entre l'Irak et l'Iran.

Enfin, les délégués basés à New Delhi sont restés en contact avec la Croix-Rouge et les autorités indiennes au sujet des événements au Sri Lanka et des activités que le CICR souhaite développer dans ce pays.

□ M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, a effectué une visite officielle au **Japon** du 6 au 14 décembre, afin notamment de participer à un symposium organisé sur le thème "From small peace to large peace" par la Croix-Rouge japonaise. Les débats de ce symposium, animés entre autres par d'éminents professeurs d'universités, ont mis en relief le rôle positif du Mouvement et sa contribution à la paix.

A cette occasion, le président du CICR a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. Sosuke Uno, auquel il a notamment indiqué l'importance attachée par le CICR à un soutien financier plus substantiel de la part du gouvernement japonais. Par ailleurs, il a exprimé le vœu que le Japon ratifie bientôt les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. M. Sommaruga a également rencontré le Premier ministre sortant, M. Yasuhiro Nakasone, ainsi que les dirigeants de la Croix-Rouge japonaise et les milieux économiques japonais pour les sensibi-

liser aux activités humanitaires du CICR.

Le délégué régional basé à Hong Kong s'est rendu à plusieurs reprises au Japon (juillet, septembre, octobre, décembre) pour des contacts avec la Société nationale.

□ Le délégué régional basé à New Delhi a effectué plusieurs missions au **Népal** (en avril, août et novembre), afin d'approfondir les contacts avec la Société nationale et les autorités népalaises, et discuter des questions de diffusion du droit international humanitaire, notamment auprès des forces armées, et de la ratification par ce pays des Protocoles additionnels.

□ Le délégué régional basé à Djakarta s'est rendu en **Papouasie/Nouvelle-Guinée** du 26 au 30 septembre, afin de poursuivre le dialogue avec les autorités et la Société nationale. Les principaux sujets traités ont concerné l'adhésion de ce pays aux Protocoles additionnels, la diffusion du droit international humanitaire et la question des réfugiés d'Irian Jaya.

□ L'ouverture d'une délégation régionale à Hong Kong a permis au CICR de nouer des contacts plus suivis avec les autorités et les Sociétés de Croix-Rouge de la **République de Corée** et de la **République populaire démocratique de Corée**. Le délégué régional a ainsi effectué des missions à Séoul et à Pyongyang, afin de mieux connaître ses interlocuteurs et d'aborder avec eux des sujets humanitaires tels que la question des familles coréennes séparées au Nord et au Sud depuis la guerre de Corée (1950-1953).

□ Une première mission du CICR a eu lieu en septembre dans les îles **Salomon**, où le délégué régional basé à Djakarta a été reçu par les autorités et des représentants de la Société de Croix-Rouge en formation. Les discussions ont principalement porté sur les questions de l'adhésion des îles Salomon aux Protocoles additionnels ainsi que la reconnaissance de la Société nationale.

□ Le délégué régional basé à Djakarta a effectué, dès la fin juin, une mission dans les îles **Tonga** et **Samoa occidental**, pour reprendre contact avec les autorités et les Sociétés nationales de ces pays et encourager les Tonga à adhérer aux Protocoles additionnels. Il s'est également rendu en **Nouvelle-Zélande** en juillet, et à **Singapour** en août, pour des entretiens avec les Sociétés nationales et les autorités, portant en particulier sur la ratification, par ces pays, des Protocoles additionnels. Le conseiller juridique du CICR chargé de ce dossier s'est également rendu à Singapour en décembre.

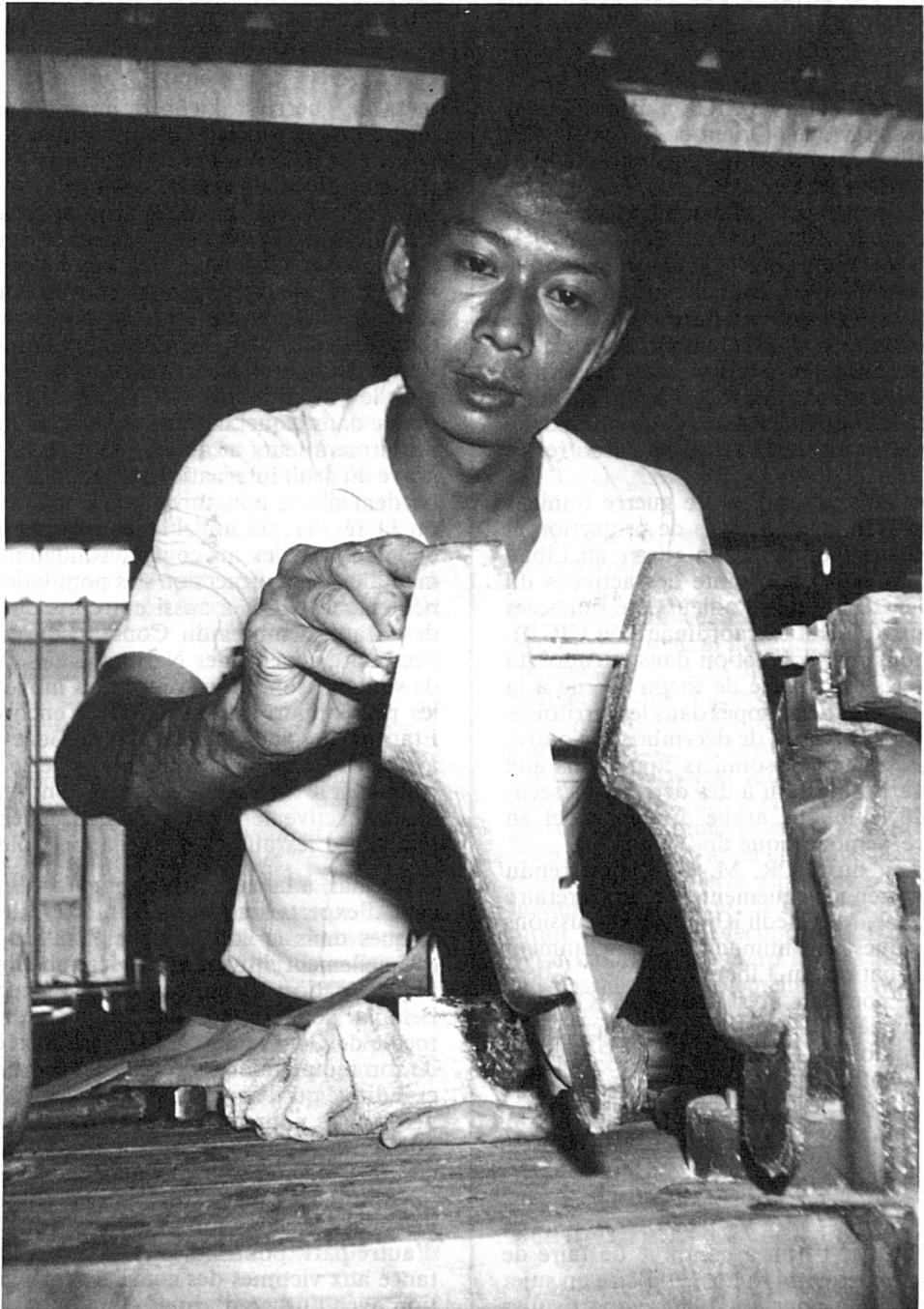
SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1987

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Médical	TOTAL (Fr.s.)
		(Tonnes)	(Fr.s.)	(Fr.s.)	
Afghanistan	Population civile	—	—	218 924	218 924
Birmanie	Handicapés	—	—	250 583	250 583
Indonésie (conflit à Timor-Est)	Pop. civile déplacée et détenus	91	99 512	5 978	105 490
Kampuchéa	Population civile et Société nationale	213	45 585	307 668	353 253
Pakistan (conflit en Afghanistan)	Blessés de guerre et handicapés	150	198 005*	1 304 024	1 502 029
Philippines	Pop. civile déplacée, détenus, familles de détenus et Société nationale	1 256	1 851 500	313 821	2 165 321
Thaïlande (conflit au Kampuchéa)	Blessés de guerre	10	116 852*	671 942	788 794
TOTAL		1 720	2 311 454	3 072 940	5 384 394

* Y compris marchandises de nature "secours" gérées par OP/MED.

(Photo CICR BIR 1/6)



Fabrication de prothèse à l'atelier orthopédique de l'hôpital militaire de Mingaladon, à Rangoon (Birmanie)